



Santé numérique : mon espace santé

Sorbonne Université - Faculté de Santé

4.3.2 : Utiliser les services associés au Dossier Médical Partagé (DMP) et à Mon Espace Santé (MES) ; 4.4.6 : être capable de donner les bonnes ressources aux usagers (MES)

CC-BY-NC-ND 4.0

2/04/2026

Mon espace santé, Dossier médical, Messagerie Sécurisée Citoyenne (MSS-C), Agenda, Catalogue de services, Droits des patients

Mon espace santé

Pr Brigitte SEROUSSI

Sorbonne Université, Faculté de Santé

2025 - 2026



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les services de Mon espace santé
 - Dossier médical
 - Messagerie sécurisée de santé citoyenne
 - Agenda synchronisé
 - Catalogue de services
- Connaître les droits des patients concernant Mon espace santé
 - Opposition
 - Activation
 - Clôture



PLAN



MON ESPACE SANTE

Profil patient, dossier médical, droits du patient



LA MESSAGERIE SECURISEE CITOYENNE



LE CATALOGUE DE SERVICES

Rapport Pon – Coury

Un usager « oublié » du virage numérique de santé

Traditionnellement, le système de santé place l'utilisateur comme un objet de soins prodigués par des professionnels. Ce dernier est souvent réduit à un rôle passif dans la construction de son parcours de soin et n'a qu'une visibilité extrêmement faible sur l'utilisation de ses données de santé. En outre, l'utilisateur ne dispose à l'heure actuelle que d'un panel de services numériques en santé très limité par rapport aux usages qu'il peut développer dans d'autres secteurs. Le virage numérique en santé, au sens de l'OMS, doit donc avoir comme objectif essentiel de **repositionner l'utilisateur comme le premier bénéficiaire des services numériques en santé en lui donnant les moyens d'être véritablement acteur de sa santé.**



Les principales recommandations

- Définir et promouvoir un **cadre de valeurs et un référentiel d'éthique** du numérique qui devront guider l'ensemble des actions en matière de e-santé
- Créer dès la naissance pour chaque usager un **Espace Numérique de Santé sécurisé et personnalisé** lui permettant d'avoir accès à l'ensemble de ses données et services de santé tout au long de sa vie
- Proposer un **bouquet de services aux professionnels** et aux établissements afin de simplifier l'accès aux différents services numériques de l'offre existante, dans le but d'améliorer l'organisation et la qualité de prise en charge
- Recentrer la puissance publique sur le **développement et le déploiement effectif d'outils de premier niveau standardisés** (solutions « clés en main » facilement intégrables)
- **Stimuler l'innovation** et favoriser l'engagement de l'ensemble des acteurs de la e-santé
- Structurer une **gouvernance forte et resserrée**, dotée d'un **bras armé « effecteur »**
- Structurer les bases de données des professionnels, des établissements et des patients afin d'alimenter les capacités de **création de services et le Big Data en Santé**

MON ESPACE SANTÉ



Mon espace santé



« **Carnet de santé numérique** », espace de confiance personnel, pour **stocker** ses données de santé et les **partager** avec ses professionnels de santé et les services de santé référencés par la puissance publique



Stockage **sécurisé** pour la gestion des données de santé des citoyens



Simplifie le parcours de santé de l'utilisateur tout au long de sa vie

Le cadre :

La loi OTSS de juillet 2019 prévoit l'arrivée **d'un espace numérique de santé** pour tous les citoyens à compter du 1^{er} janvier 2022.

IMPRIMER COPIER LE TEXTE

LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (1)

• Dernière mise à jour des données de ce texte : 28 avril 2021

NOR : SSAX1900401L

[JORF n°0172 du 26 juillet 2019](#)

• [Accéder à la version initiale](#)

[Dossier Législatif : Ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie. \(+\)](#)

Mise en œuvre de l'espace numérique de santé

- Conçu et mis en œuvre sous la responsabilité du Ministre chargé de la santé et de la Caisse nationale de l'assurance maladie
 - Le Ministre chargé de la santé assure le pilotage et l'organisation du référencement des services et outils numériques
 - La Caisse nationale de l'assurance maladie assure le développement, le déploiement, l'hébergement et le support aux utilisateurs de l'espace numérique de santé, ainsi que la mise en œuvre du portail numérique permettant le dépôt et l'instruction des demandes de référencement.



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2021-1048 du 4 août 2021 relatif à la mise en œuvre de l'espace numérique de santé

NOR : SSAD2112391D

***Publics concernés :** assurés sociaux, éditeurs de services numériques en santé, professionnels des secteurs sanitaires, social et médico-social.*

***Objet :** conditions et modalités de mise en œuvre de l'espace numérique de santé.*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur selon les modalités prévues à son article 4.*

***Notice :** le décret définit le contenu de l'espace numérique de santé (ENS), les modalités de sa création et de sa clôture éventuelle, les modalités d'exercice des droits de son titulaire, notamment du droit de s'opposer à sa création et d'une manière plus générale l'ensemble des règles de fonctionnement (accès, gestion, clôture). Il définit également les critères de référencement des services numériques en santé au catalogue de l'espace numérique en santé ainsi que le cadre applicable à la procédure de référencement. Le décret complète enfin la liste des professionnels susceptibles d'échanger ou de partager des informations relatives à la même personne prise en charge.*

***Références :** le décret est pris en application des articles 45 et 50 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

Mon espace santé



« **Carnet de santé numérique** », espace de confiance personnel, pour **stocker** ses données de santé et les **partager** avec ses professionnels de santé et les services de santé référencés par la puissance publique



Stockage **sécurisé** pour la gestion des données de santé des citoyens



Simplifie le parcours de santé de l'utilisateur tout au long de sa vie

Le cadre :

La loi OTSS de juillet 2019 prévoit l'arrivée **d'un espace numérique de santé** pour tous les citoyens à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'ambition :

- **Faciliter la coordination des soins** entre professionnels.
- **Permettre au patient** de gérer ses données de santé

Les 4 services de Mon Espace Santé

Le dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Le profil médical

Alimentation et consultation par l'utilisateur : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ...

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



L'agenda

Agrégations des **événements** liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda.

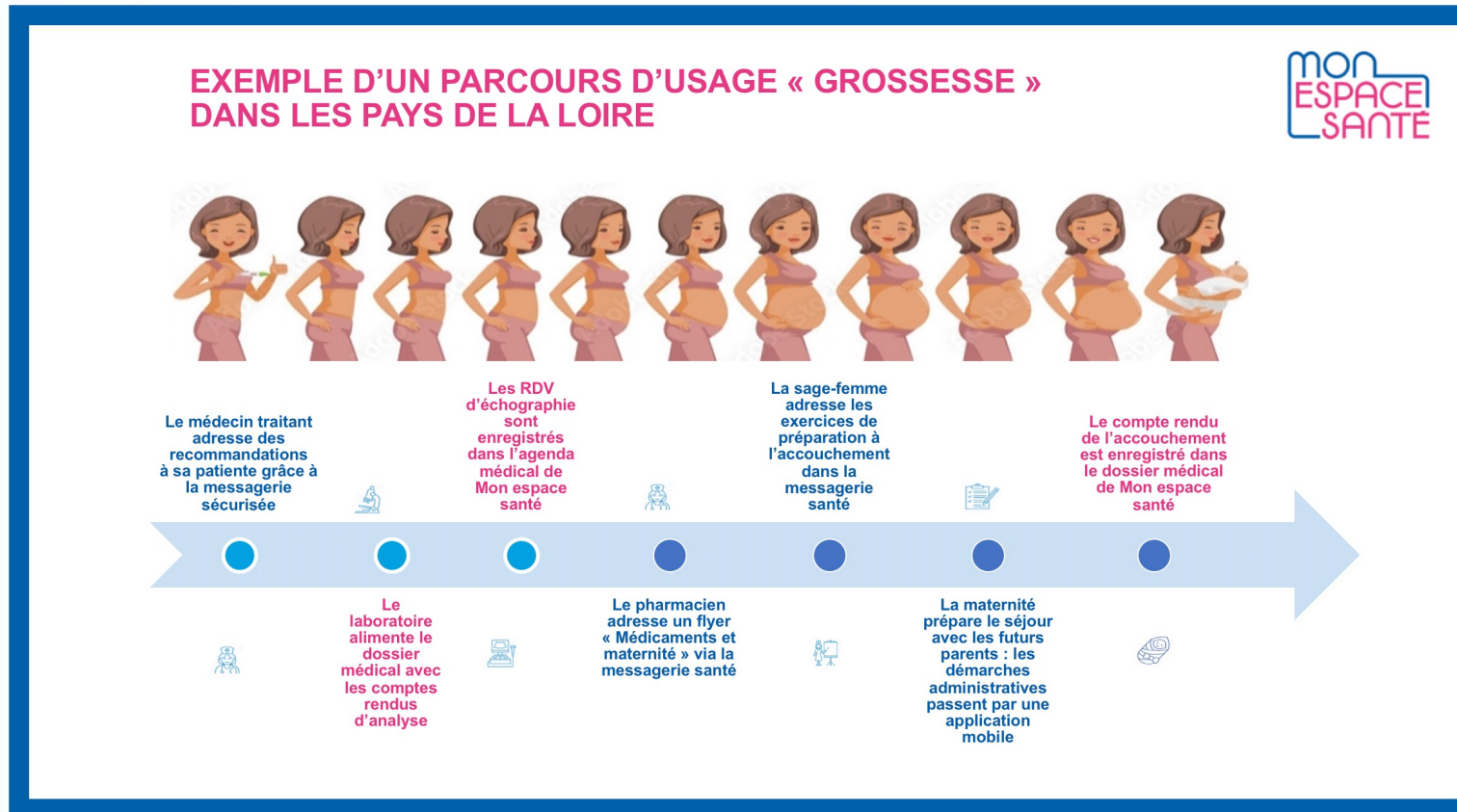
La messagerie sécurisée citoyenne

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

Le catalogue de services

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** » **santé** (portails patients, applications et objets connectés référencés).

Parcours Grossesse (Pays de la Loire)

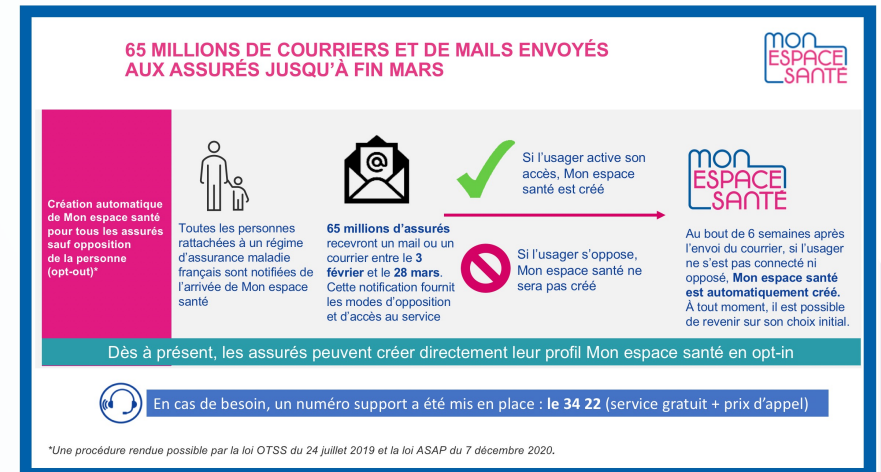


Source : Conférence de presse pour le lancement de MES, le 3 Février 2022 (DNS, CNAM)

Activation de MES



- De Janvier à Juillet 2022, **65 millions de notifications** ont été envoyées à **tous les citoyens** affiliés à un régime d'assurance maladie par mail
 - **Activation par l'utilisateur**, MES est créé et activé, l'utilisateur en contrôle les accès
 - **Opposition de l'utilisateur**, l'utilisateur est notifié de la prise en compte de son opposition, l'espace n'est pas créé
 - Le titulaire qui a exercé son droit d'opposition peut à tout moment revenir sur sa décision et demander la création de son espace santé
 - **Sans opposition** dans un délais de 6 semaines, l'espace est automatiquement créé, mais non activé, l'utilisateur n'y a pas accès, les professionnels de santé peuvent l'alimenter (opt-out)



- En l'absence d'adresse électronique ou en cas d'échec d'envoi du courrier électronique, l'information est adressée par voie postale
- Pour chaque titulaire, l'identifiant de son espace de santé est l'identifiant national de santé

Accès à MES (1/3)



- Le titulaire accède à MES par :
 - le téléservice “FranceConnect”
 - le moyen d’identification électronique mis à sa disposition par l’organisme d’assurance maladie auquel il est rattaché
 - tout autre moyen d’identification électronique de nature à garantir son authentification
- Le titulaire exerce son droit d’accès aux données contenues dans MES
 - soit directement, en utilisant ses propres moyens d’identification,
 - soit par l’intermédiaire de l’organisme d’assurance maladie auquel il est rattaché
- Le titulaire de MES exerce son droit de rectification, son droit à la limitation, son droit à l’effacement et son droit d’opposition, dans les mêmes conditions

Accès à MES (2/3)



- L'ensemble des données de MES est mis à la disposition du titulaire dans un format réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé
- Le titulaire peut autoriser un professionnel, un établissement de santé ou un établissement ou service social ou médico-social, à consulter ou alimenter tout ou partie de son MES de manière permanente
- Lorsque le titulaire souhaite autoriser un professionnel, un établissement de santé ou un établissement ou un service social ou médico-social à consulter ou alimenter tout ou partie de son MES de manière temporaire, un moyen d'identification électronique propre à chaque autorisation d'accès lui est fourni

Accès à MES (3/3)



- Il existe des documents « invisibles » pour le patient (en attente de la consultation d'annonce)
- Toutes les autorisations d'accès aux données par le titulaire sont modifiables à tout moment
- Toutes les actions réalisées dans MES sont tracées et conservées (la date, l'heure et l'identification de la personne, du service ou de la personne morale qui a consulté ou modifié le dossier médical)
 - Les traces sont accessibles au titulaire de l'espace numérique de santé
 - Le titulaire est informé sans délai de chaque accès par un professionnel ou un établissement à son MES

Pour que ce soit possible : connexion à MES par identification/authentification forte, par ex. CPS

Clôture de MES (1/2)

- Le titulaire peut décider de clôturer son MES à tout moment
 - Directement
 - En en formulant la demande auprès de l'opérateur de MES
- A compter de la date de la clôture, les données contenues dans MES sont archivées pendant une période de dix ans
 - Les données sont supprimées automatiquement au-delà de ce délai
- Le titulaire peut faire une demande expresse de suppression des données de son MES avant l'expiration de ce délai
 - Les données sont supprimées dans un délai maximum de trois mois
 - Le titulaire en est aussitôt informé

Clôture de MES (2/2)



- Le titulaire qui a demandé la clôture de son MES peut à tout moment demander une nouvelle création
 - Les données archivées sont reversées dans son nouveau MES
- Lorsque la Caisse nationale de l'assurance maladie constate une situation ou un évènement révélant un dysfonctionnement grave ou une utilisation frauduleuse de MES qu'elle ne peut corriger, elle peut suspendre tout accès à MES dans l'intérêt du titulaire concerné.
 - Elle en informe le titulaire par tout moyen à sa disposition et, en l'absence d'opposition de sa part dans un délai de six semaines suivant l'envoi de cette information, procède d'office à la clôture de l'espace numérique de santé.

Bonjour, en quoi pouvons-nous vous aider ?



En savoir plus sur Mon espace santé



Accéder ou s'opposer à Mon espace santé



Gérer mon profil médical



Gérer mes documents de santé



Utiliser ma messagerie de santé sécurisée



Découvrir le catalogue de services



Gérer mes paramètres



Utiliser l'appli mobile



Nous contacter

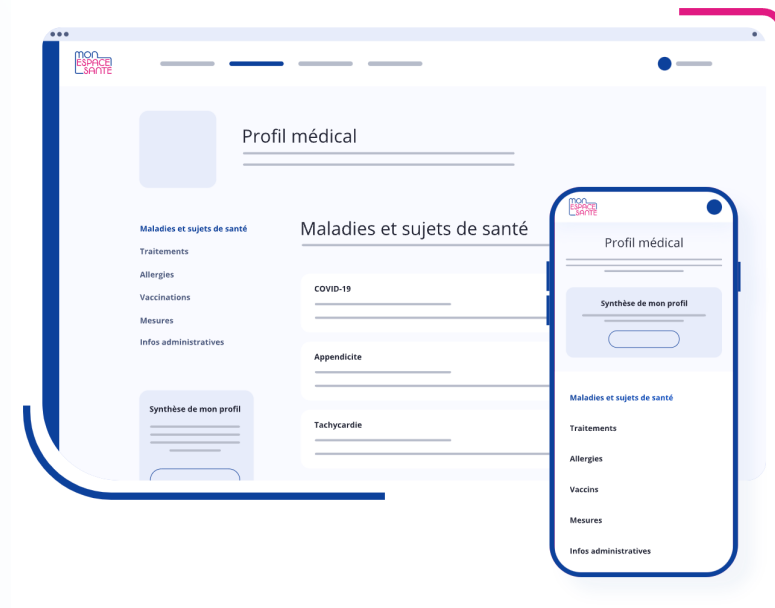
Le profil médical

- Le profil médical est composé de rubriques :
 - Mon histoire de santé
 - Suivi médical (Maladies et sujets de santé, Traitements, hospitalisations)
 - Facteurs de risque (Allergies, ATC familiaux, Habitudes de vie)
 - Vaccinations
 - Mesures de santé
 - Professionnels de santé
 - Entourage et volontés
 - Infos administratives

mon
ESPACE
SANTÉ



Gérer mon profil médical



Compléter et partager votre profil médical :
<https://www.youtube.com/watch?v=GUYmw9yB8Zo>

Source : <https://www.monespacesante.fr/>

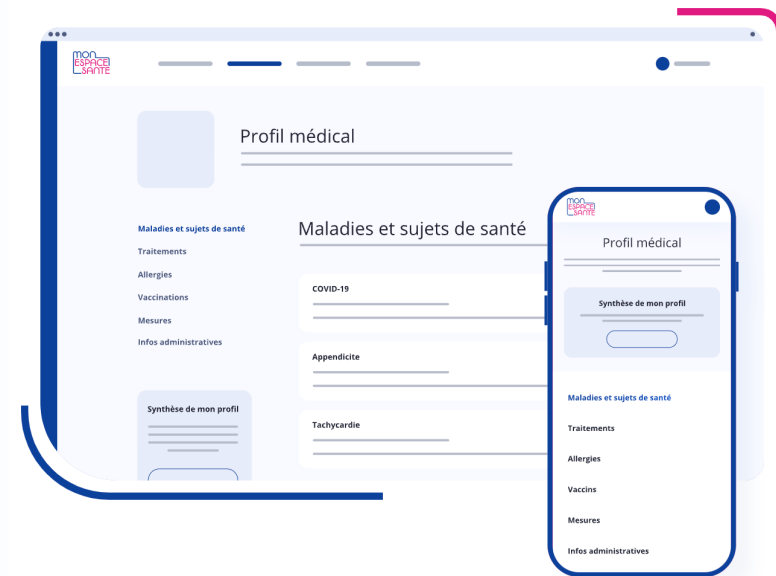
Le profil médical

- Le titulaire est libre d'ajouter, de modifier ou de supprimer des éléments dans chacune de ces rubriques, à l'exception de Mon histoire de santé
- Les professionnels de santé ne peuvent pas accéder à la plupart des informations du « Profil médical ». Ils peuvent cependant :
 - Consulter et modifier **le carnet de vaccination** ;
 - Consulter **l'historique des soins issus de la rubrique Mon histoire de santé** ;
 - Consulter et alimenter les informations de la rubrique **Entourage et volontés (DA)** ;
- Pour partager les autres éléments du profil médical avec ses professionnels de santé, il est possible de télécharger une synthèse du profil médical au format PDF et de l'enregistrer dans Mes Documents.

mon
ESPACE
SANTÉ



Gérer mon profil médical



Compléter et partager votre profil médical :
<https://www.youtube.com/watch?v=GUYmw9yB8Zo>

Source : <https://www.monespacesante.fr/>

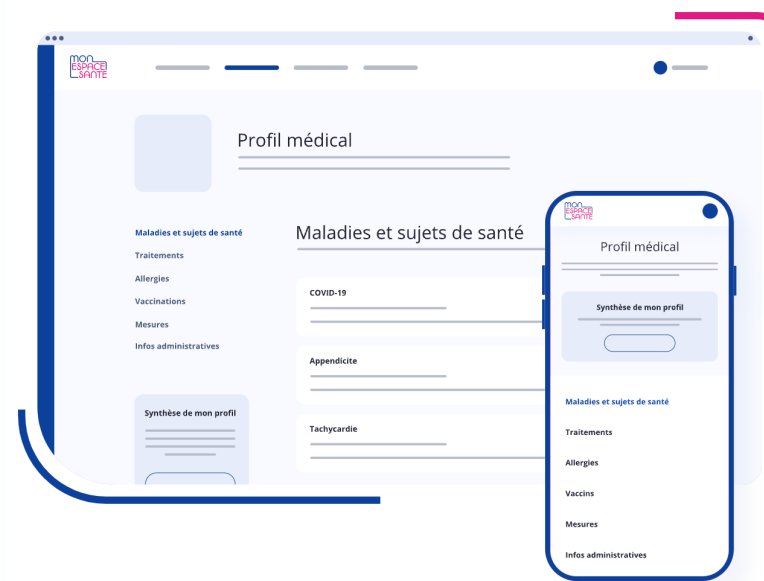
Le dossier médical

- Les 11 catégories de documents :
 - Ma santé en résumé (synthèse du dossier médical, fiche de liaison, etc.) ;
 - Ordonnances et soins ;
 - Radio, écho, scanner, IRM ;
 - Résultats de biologie ;
 - Comptes rendus ;
 - Prévention et dépistage ;
 - Certificats médicaux ;
 - Autres documents ;
 - Synthèse de mon profil médical ;
 - Pièces administratives ;
 - Questionnaire de santé.
- Le titulaire peut ajouter des documents mais il ne peut supprimer que les documents qu'il a ajoutés
- Le titulaire peut masquer n'importe quel document (le document masqué reste visible au MT, et à l'auteur du document masqué)

mon
ESPACE
SANTÉ



Gérer mes documents de santé



Ajouter un document :

<https://www.youtube.com/watch?v=iaSJ7WE1GO0>

Source : <https://www.monespacesante.fr/>

Accès aux documents de santé



- Le titulaire contrôle l'accès à ses documents de santé
- Seuls les professionnels de santé habilités qui ont été autorisés par le titulaire peuvent accéder aux documents contenus dans Mon espace santé
- Une notification est envoyée au titulaire dès qu'un professionnel de santé se connecte à son espace santé.
- Il est possible de bloquer l'accès à un professionnel
- Il est possible de masquer un, plusieurs, voire tous les documents de santé à l'ensemble des professionnels de santé. Les documents masqués sont uniquement accessibles au titulaire, à son médecin traitant et à la personne ayant déposés les documents
- Le titulaire peut autoriser les médecins du SAMU et les autres professionnels de santé à accéder à ses documents de santé en cas d'urgence (accès en bris de glace)
- Un historique des activités permet au titulaire de savoir qui a consulté les données.
- L'Etat, l'Assurance Maladie, les assurances et mutuelles, les employeurs n'ont aucun accès aux données.

La messagerie sécurisée de santé citoyenne (MSS-c)

- Besoin d'une messagerie sécurisée qui permette d'échanger des informations en toute confidentialité avec des professionnels de santé
 - Par exemple, envoi d'une lettre d'orientation vers un médecin spécialiste ou d'un duplicata d'ordonnance par votre médecin traitant
- Garantir l'échange sécurisé des informations
 - Garantir l'intégrité des données
 - Garantir la confidentialité des données
 - Garantir l'identité de l'émetteur et du destinataire (et l'habilitation à lire le message, dans le respect du secret médical)

mon
ESPACE
SANTÉ



Utiliser ma messagerie de
santé sécurisée



La messagerie sécurisée de santé citoyenne (MSS-c)

mon
ESPACE
SANTÉ



Utiliser ma messagerie de
santé sécurisée

- La MSS-c permet aux établissements et aux professionnels de santé d'envoyer des informations médicales à leur patient, de façon dématérialisée, dans le respect du secret médical et en évitant les plateformes gratuites dont le modèle économique est basé sur l'exploitation des données qu'elles font transiter.
- La MSS-c permet à l'utilisateur :
 - de consulter des messages reçus (envoyés par un professionnel) ;
 - de consulter et télécharger des pièces jointes
 - de répondre à un message (ou de transférer un message) à un professionnel ayant déjà initié un échange avec l'utilisateur

MSS-C intégrée dans l'espace de confiance des MSS



Utiliser ma messagerie de
santé sécurisée

**L'adresse de messagerie MSS-c d'un patient
est construite sur la base de son INS :**

<matriculeINS>@patient.mssante.fr

- Garantie d'un échange sécurisé des informations personnelles de santé entre un professionnel ou établissement de santé et un patient

Echanger avec un professionnel de santé :
<https://www.youtube.com/watch?v=Lcz7ptxEDGw>

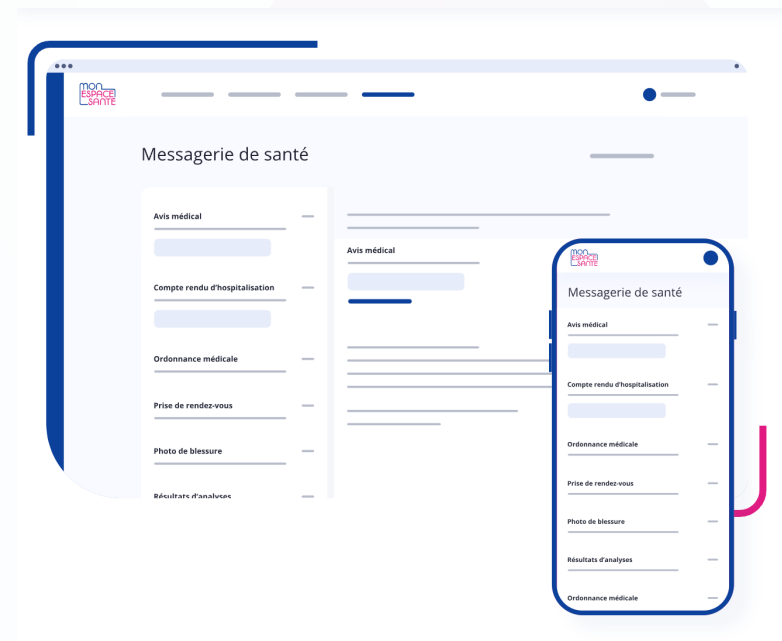
Modalités d'utilisation de la MSS-c

- Seul un professionnel de santé peut initier un premier échange
 - Le titulaire de MES peut ensuite lui répondre
- Il est possible d'initier une conversation avec un professionnel de santé qui vous a déjà écrit sans repartir d'une conversation existante.
- Il est possible aussi d'envoyer une ordonnance à une pharmacie déjà fréquentée et qui dispose d'une messagerie compatible avec Mon espace santé.
- Il n'est pas possible de communiquer avec un autre usager de Mon espace santé (famille, amis, ...) via la MSS-c.

mon
ESPACE
SANTÉ



Utiliser ma messagerie de
santé sécurisée



L'agenda de santé

- **Objectif** : consolider tous les événements de santé liés à un parcours de soins ainsi que des rappels de prévention personnalisés (rendez-vous médicaux, hospitalisations, rappels de vaccination, etc.).
- Ces événements pourront être alimentés par l'utilisateur lui-même, par un service tiers référencé, par des campagnes de prévention ciblée en fonction du profil de l'utilisateur, mais aussi les services de prise de rendez-vous, les portails des établissements, ou encore l'Assurance Maladie.



Fonctionnement prévu au 01/01/2022

- Saisie manuelle des rendez-vous et tâches par l'utilisateur
- Ajout des dates clés d'exams de prévention
- Alimentation des rendez-vous et tâches par les services référencés autorisés par l'utilisateur
- Enregistrement d'un rendez-vous reçu via la messagerie sécurisée usager
- S'appuie sur le standard iCalendar CI-SIS Volet Agenda Partagé



Perspectives

- Possibilité d'articulation de l'agenda avec un client d'agenda personnel
- Consentement pour l'affichage des données de l'agenda « Mon Espace Santé » dans l'agenda personnel selon l'option choisie : fonctionnalité CALDAV ou réception sous le format ical via la messagerie sécurisée usager.
- Appariement d'un client via un protocole comme CalDAV ou export d'un événement sous format ical vers un serveur d'agenda tiers.

Le catalogue de services de Mon espace santé

mon
ESPACE
SANTÉ



- Le catalogue de services a pour objectif de référencer des outils et services numériques de confiance qui respectent des critères de sécurité, d'interopérabilité et d'éthique, prouvant leur qualité et le respect de la vie privée de leurs usagers.
- En allant plus loin
 - Le catalogue de services vous permettra d'autoriser les échanges de données entre Mon espace santé et les services numériques que vous utilisez au quotidien.
 - Critères d'interopérabilité +++

JORF n°0172 du 26 juillet 2019
texte n° 3

LOI n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (1)

NOR: SSAX1900401L

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/7/24/SSAX1900401L/loi/texte>
Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/7/24/2019-774/loi/texte>

- Art. L. 1111-13-1
-
- « III.- **Pour être référencés et intégrables dans l'espace numérique de santé, les services et outils numériques** mentionnés aux 2° à 7° du II du présent article, qu'ils soient développés par des acteurs publics ou privés, **respectent les référentiels d'interopérabilité et de sécurité** élaborés par le groupement mentionné à l'article L. 1111-24, **les référentiels d'engagement éthique** ainsi que les labels et normes imposés dans l'espace numérique de santé mentionnés à l'article L. 1111-13-2. Ces référentiels, labels et normes tiennent compte de la mise en œuvre par les services et outils numériques de mesures en faveur des personnes rencontrant des difficultés dans l'accès à internet et dans l'utilisation des outils informatiques et numériques.....

Le catalogue de services de Mon espace santé



Découvrir le catalogue de services



Rechercher



Rechercher



Rechercher

Services référencés	Présentation	Date d'entrée au catalogue
Allergy Insider (Thermo Fischer Scientific)	Proposer des informations factuelles et éducatives sur les allergies afin d'aider les personnes à prendre des décisions plus autonomes et plus éclairées en matière de santé	23 octobre 2024
ameli.fr (Assurance Maladie)	Ce site a pour vocation d'informer les assurés du régime général, les professionnels de santé et les employeurs sur leurs droits et leurs démarches vis-à-vis de l'Assurance Maladie	22 février 2024
AP-HP patients (APHP)	Un service qui permet aux patients d'utiliser les services médico-administratifs en ligne de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) via un compte sécurisé	25 novembre 2022
AppFine (OpenXtrem)	Un portail destiné à faciliter l'échange d'informations administratives et médicales entre les établissements et le patient mais aussi entre les médecins de ville et le patient	3 novembre 2022
Compte ameli (Assurance Maladie)	Un espace personnel et sécurisé pour les bénéficiaires de l'Assurance Maladie. Il permet de suivre ses remboursements de santé et d'effectuer des démarches en ligne	3 novembre 2022
Dépi&vous (Liber)	Site internet sur le dépistage et la prévention des cancers	23 août 2023
DigiHOSP (groupement public GIP Mipih)	Permettre aux patients de préparer simplement leur admission à l'hôpital	15 décembre 2022
Doctolib (Doctolib)	Pour prendre un rendez-vous pour une consultation physique ou vidéo avec un professionnel de santé	15 décembre 2022
Dôme (Dôme)	Pour permettre aux structures de maintien à domicile de partager des informations relatives aux prises en charges avec les personnes aidées et leurs aidants familiaux et professionnels	23 août 2023
FreeStyle LibreLink (Abbott)	Une application mobile qui s'adresse aux personnes atteintes de diabète : elle permet de visualiser les données de glucose interstitiel à partir des capteurs FreeStyle Libre 2 d'Abbott	3 novembre 2022
HEKO (BOTDesign)	Pour préparer une consultation d'anesthésie en complétant des questionnaires médicaux dans un cadre sécurisé, en autonomie ou sur demande du professionnel de santé	29 novembre 2023
Libheros.fr (Libheros)	Permet aux patients et à leurs proches de prendre rendez-vous pour des soins à domicile (infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes), des aides à domicile, ou commander du matériel médical	3 novembre 2022
Livi (Digital Medical Supply France)	Un offreur de soins, expert en téléconsultation, qui permet de consulter un médecin inscrit à l'Ordre des médecins 7 jours sur 7, de 7 h à minuit	25 novembre 2022
Malia (Cegedim Santé)	Service de téléconsultation avec des professionnels de santé sur ou sans rendez-vous.	3 juillet 2024

Malo (Kelindi)	Proposer aux parents de veiller sur leur santé et celle de leur enfant par l'intermédiaire de questionnaires et de conseils envoyés régulièrement aux utilisateurs	25 novembre 2022
Mapatho (Mapatho)	Proposer des actualités liées aux maladies, des listes de professionnels de santé recommandés par des patients et des associations, et des ressources pour améliorer la vie au quotidien du patient	3 novembre 2022
MEDADOM (Synapse)	Pour consulter un médecin en vidéo tous les jours, sans rendez-vous, avec prise en charge du tiers payant (tarifs secteur 1)	13 janvier 2025
Medaviz (Podalire)	Offre de service de téléconsultation territorialisée et d'autres solutions aux acteurs de santé pour faciliter l'accès aux soins : régulation des soins non programmés, téléexpertise, télésoin, adressage, etc.	15 décembre 2022
Medicalib (HelloSanté)	Plateforme permettant de trouver un professionnel de santé libéral (infirmier, masseur-kinésithérapeute ou sage-femme) pour des soins à domicile	12 juillet 2023
Mémo Santé Enfant (MSA)	Complémentaire du carnet de santé, il informe les parents des événements santé importants dans la vie de leurs enfants de 0 à 16 ans et leur permet de gérer les rendez-vous en toute sérénité	3 novembre 2022
Mentor (Syadem)	Service de recommandations vaccinales personnalisées	12 juillet 2023
Mes médicaments chez moi (Groupe La Poste)	Organiser la livraison de ses médicaments par facteur ou coursier en urgence et de prendre rendez-vous dans sa pharmacie partenaire, près de chez soi	3 novembre 2022
MyGHT Limousin (Exolis)	Portail déployé par le centre hospitalier (CHU) de Limoges qui permet au patient de compléter son dossier de pré-admission, lire la documentation transmise par le service qui l'accueille, et d'être ainsi pris en charge sans passer par les admissions	3 novembre 2022
My S Life (Shesmet)	Application contenant des informations sur la santé intime des femmes	23 août 2023
MyHCL (HCL)	Portail destiné aux patients des hospices civils de Lyon	12 juillet 2023
OLARYS (Socianova)	Permet à la personne accompagnée d'accéder à son dossier en temps réel, à son calendrier, ses documents et d'échanger avec ses établissements en toute sécurité	13 janvier 2025
Petit BamBou (Feel very bien)	Application de méditation et de respiration qui contient plus de 120 programmes différents	15 novembre 2024
Portail patient Arnault Tzanck (Softway Medical)	Portail développé en marque blanche par Softway médical et qui permet aux patients de faciliter leur admission dans l'institut (informations pratiques, partage de documents médico-administratifs...)	3 février 2023
Qualiscote (Haute Autorité de santé)	Service qui permet à chacun de s'informer sur le niveau de qualité et de sécurité des soins, mesuré par la HAS dans tous les hôpitaux et cliniques de France	17 janvier 2024

SafetyNet (Masimo)	Plateforme de gestion sécurisée destinée aux patients en convalescence à domicile, aux patients postchirurgicaux, et aux patients souffrant de maladies chroniques	30 novembre 2023
Santé.fr (ANS)	Site internet lancé par le service public d'information en santé et qui propose une information fiable et utile pour gérer sa santé. Son annuaire réunit plus de 500 000 professionnels, établissements de santé et médico-sociaux	3 novembre 2022
Tabac info service (Assurance Maladie)	Application, développée par l'Assurance Maladie et portée avec le ministre chargé de la santé et Santé publique France, pour accompagner chacun vers l'arrêt du tabac de manière personnalisée	3 février 2023
Vidal Ma santé (Vidal)	Application qui aide ses utilisateurs à intégrer leurs traitements dans leur vie quotidienne	3 novembre 2022
Vivoptim (Vivoptim Solutions)	Service d'accompagnement quotidien qui permet de créer un programme de santé personnalisé en étant conseillé et suivi par des professionnels de santé	2 septembre 2024
WhyDoc.fr (WhyDoc)	Site internet qui a pour vocation d'informer les patients à des fins de vulgarisation d'informations médicales	16 avril 2024
Withings (Withings)	Aide ses utilisateurs à analyser ce qui compte pour une meilleure santé à long terme en s'appuyant sur un écosystème d'objets connectés et de dispositifs médicaux connectés	3 novembre 2022

36 applications référencées au 22 Janvier 2025

46 applications référencées au 1er Avril 2026

Le catalogue de services continue d'évoluer



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

ameli.fr

À l'avenir, ces services référencés pourront proposer aux usagers d'échanger, de manière fluide et sécurisée, leurs données dans Mon espace santé.

Concrètement, l'utilisateur pourra choisir d'une part de stocker dans Mon espace santé ses données provenant de différentes sources (applications, sites internet, dispositifs médicaux, objets connectés, etc.) et d'autre part, de partager les données de son profil Mon espace santé avec les services numériques du catalogue.

Par exemple, une personne qui utilise une application qui collecte les données issues d'un objet connecté (balance, tensiomètre, capteur de glycémie...) pourra décider de stocker automatiquement ses mesures dans Mon espace santé. C'est ainsi facile de les partager avec les professionnels de son équipe de soin.

L'utilisateur pourra aussi choisir d'utiliser les données stockées dans Mon espace santé avec un service référencé. Par exemple, dans la perspective d'un séjour hospitalier, il pourra récupérer simplement la synthèse de son profil médical pour l'utiliser dans le portail de l'établissement référencé dans Mon espace santé, afin que sa prise en charge soit plus rapide et plus efficace.

Le consentement de l'utilisateur sera toujours demandé : il choisira les applications avec lesquelles il voudra synchroniser Mon espace santé et les échanges de données qu'il autorise. L'utilisateur disposera aussi d'une traçabilité des échanges.



Une 1^{ère} application référencée au « catalogue de services » à pouvoir alimenter Mon espace santé avec les données de glucose de personnes diabétiques

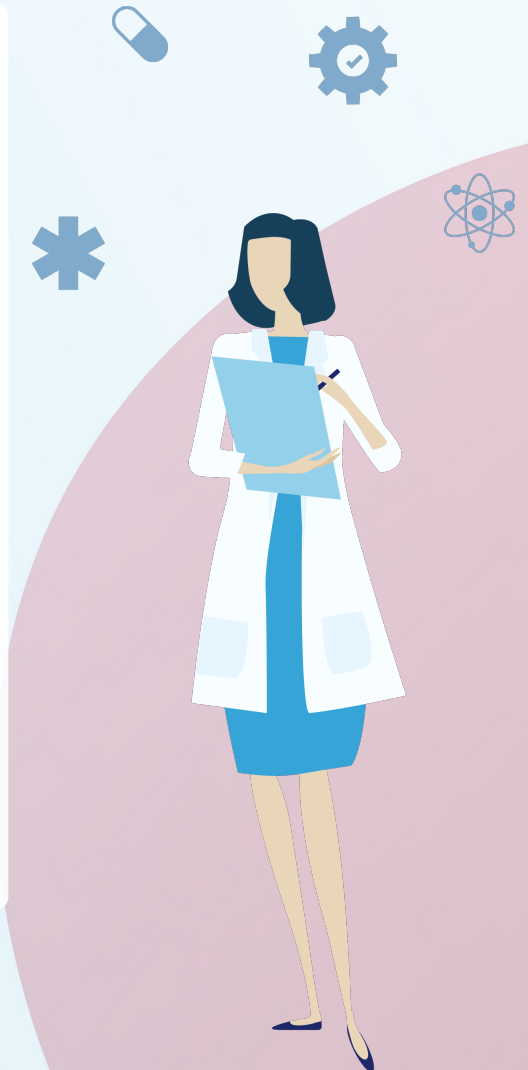
Depuis son lancement, l'ambition de Mon espace santé est de permettre aux citoyens de disposer en un seul et même endroit des données de santé utiles à leur suivi médical, avec un niveau maximal de sécurité et de fiabilité. Désormais, s'ils le souhaitent, les usagers pourront alimenter leurs profils Mon espace santé avec les données issues d'applications externes de confiance et sélectionnées rigoureusement par les pouvoirs publics. Une première application, la plateforme LibreView, développée par Abbott, permet aux personnes vivant avec un diabète d'envoyer les mesures de taux de glucose issues de leurs capteurs vers Mon espace santé. Les patients qui l'utilisent peuvent ainsi dès à présent partager facilement ces informations avec les professionnels de santé qui les suivent, et retrouver toutes leurs données de santé au même endroit, dans leur profil Mon espace santé.



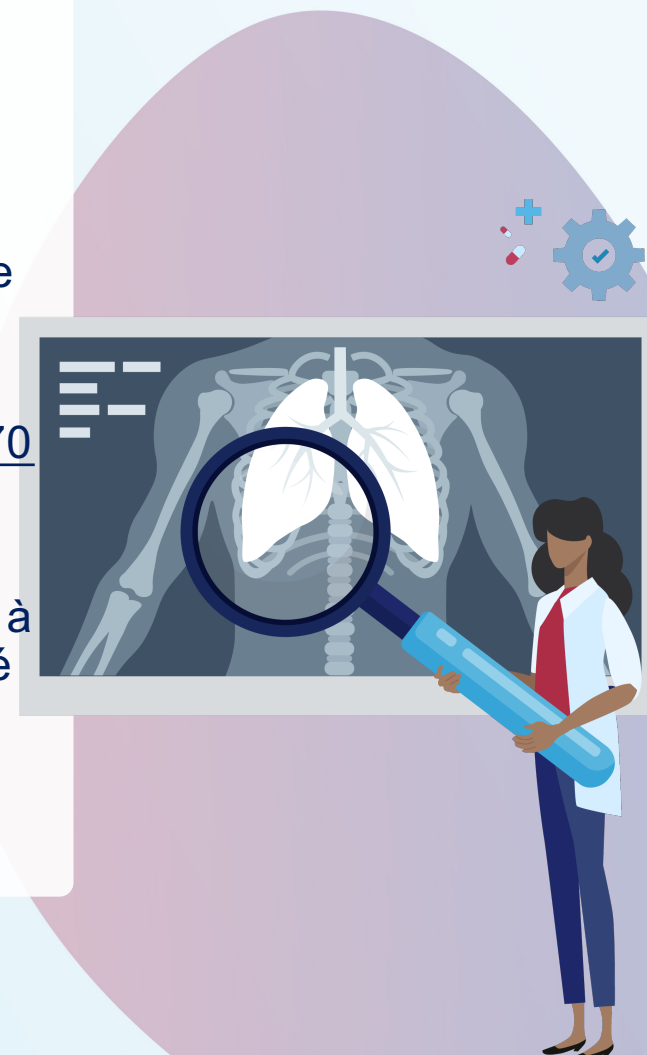
<https://www.youtube.com/watch?v=m4hCNa7k0a0>

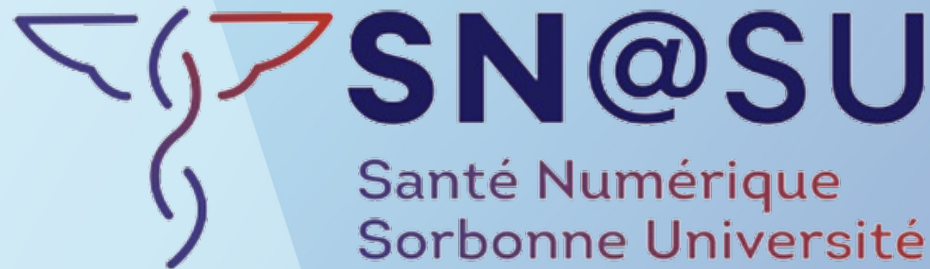
TAKE HOME MESSAGES

- Activation de MES en *opt-out*
- La majorité des documents du dossier patient dans MES
- Le patient autorise ou bloque les professionnels de santé de son choix
- Matrice d'habilitation
- Le profil médical est à la main du titulaire
- MSS-c en réponse seulement
- Processus de référencement des applis de santé dans MES



- Décret n° 2021-1048 du 4 août 2021 relatif à la mise en œuvre de l'espace numérique de santé :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043914270>
- Arrêté du 26 avril 2022 fixant la liste des documents soumis à l'obligation prévue à l'article L. 1111-15 du code de la santé publique
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045726627>
- L.1115-15 du code de la Santé Publique
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038887045
- Arrêté du 26 octobre 2023 fixant les règles de gestion des droits d'accès au dossier médical partagé des professionnels mentionnés à l'article L. 1111-15 et au III de l'article L. 1111-17 du code de la santé publique
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048276454>





Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-23-CMAS-0001

Ce contenu est mis à disposition sous licence Creative Commons BY-NC-ND 4.0. Vous êtes libre d'utiliser cette ressource en respectant 3 contraintes : vous devez créditer l'auteur, ne pas l'utiliser commercialement et ne pas modifier son contenu.